

# AIDE A LA RESTAURATION DES ETUDIANTS BOURSIERS DU CONSEIL REGIONAL

Le Conseil régional des Hauts-de-France octroie une aide à la restauration aux étudiants boursiers ayant moins de 35 ans.

100 repas sont offerts gratuitement aux étudiants boursiers de niveau 3, 4, 5, 6 et 7, ou à ceux en difficulté, pendant l'année universitaire.

Pour connaître toutes les aides et les conditions d'attribution, consultez le site internet de la Région [www.hautsdefrance.fr](http://www.hautsdefrance.fr) ou rapprochez vous du CROUS.

[https://guide-aides.hautsdefrance.fr/spip.php?page=dispositif&id\\_dispositif=54](https://guide-aides.hautsdefrance.fr/spip.php?page=dispositif&id_dispositif=54)

**Conseil Régional des Hauts-de-France:**

151 avenue du président Hoover

59555 - Lille

<https://www.hautsdefrance.fr/>